

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

M23-003518

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7472

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

AKIL ABDELLAH

17838

Date de naissance :

04.10.1958

Adresse :

31, Rue IBNOU HARBOUS MARIF

Tél. : 06 78 27 59 32

Total des frais engagés : ..... Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BAKRIM Mohamed  
OPHTALMOLOGUE  
Maladies Et Chirurgie De  
Plaie Chahdia, 323 Bd Oued Daoura  
Oulfa - CASABLANCA  
0522 35 22 91 42 65

Date de consultation : 14/07/2023

Nom et prénom du malade : ESSAID RICCIARDI Age: 60

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Visceral superficiel

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

7.8 AOUT 2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 17/07/2023

Signature de l'adhérent(e) :

AKIL

Autorisation CNDP N°: A-A-215/2019

#### RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/09/2023	CS		25000	DR. DAKRIM MOHAMED OPHTHALMOLOGUE Maladies Et Chirurgie Des Yeux Place Chahdia, 323 Bd Oued Daouda Oulfa - CASABLANCA Tél: 05 22 91 42 65

## EXECUTION DES ORDONNANCES

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	25/08/23					4690,-26

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

## [Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Dr Mohamed BAKRIM

\* Spécialiste en Chirurgie et Maladies des Yeux

\* Traitement par laser

\* Chirurgie par phaco-émulsification, Strabisme

Membre titulaire de la société Française d'ophtalmologie

\* Membre de l'Américain Academy of ophthalmology



# الدكتور محمد باكريم

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

جراحة قصر البصر: العلاج بالليزر

الجلالة بدون تخدير - حول البصر

عضو فعلي في الجمعية الفرنسية لأطباء العيون

عضو في الأكاديمية الأمريكية لأمراض العيون

Casablanca le 26/07/2023

الدار البيضاء، في

ESSAÏD RACHID

4

$$UR OD = (67 - 1,00) + 3,50 \text{ sph}$$

$$OE = (103 - 0,50) + 2,75 \text{ sph}$$

UTM, organiques, 1,00 sph + 0,75 sph

+ Néfrites

$$VR and 200 + 3,00 \text{ sph}$$

$$A PURE call. 9-36/1) 000$$

89 100

89,00

JEM OPTIQUE SARL  
OPTICIENNE OPTIQUE SARL  
RUE LAHCEN EL Ajjoune  
CASABLANCA - R.C. 113543  
Tél: 0522 86.00.58 - Fax: 0522.86.50.12

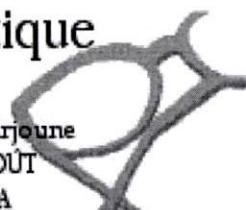
Dr. BAKRIM Mohamed  
OPHTHALMOLOGIST  
Maladies Et Chirurgie De  
Place Chahdia, 323 Bd Oued Daoura  
Oulfa - CASABLANCA  
Tél: 05 22 91 42 65



ساحة الشهدية، 323 شارع واد الدورة - الألفة - الدار البيضاء - العيادة: 05 22 91 42 65

Place Chahdia, 323 Bd Oued daoura - Oulfa - Casablanca - Cabinet : 05 22 91 42 65

J.E.M Optique



sarl

17, rue Lachen El Arjouna  
face HOPITAL 20 AOÛT  
20000 CASABLANCA

tél: 022 86 00 58 fax: 022 86 01 63

le 25/08/2023

Facture n° 23 0352

ESSAID Rachida

DBX63

JEM OPTIQUE SARL AU  
N° SIRET : 001545713000096  
N° RCS : 113543701  
TVA : 1063437628

Ordonnance BAKRIM Med 14/07/2023

Multifocaux

M U P R A S

**Monture** N° TIPS: A1

**1 000,00**

**Verres** PROGRESSIF ORGANIQUE 1,6 65/70 BLANC  
ANTI REFLET

**OD.....** N° TIPS: 432

**1 845,00**

**OG.....** N° TIPS: 432

**1 845,00**

R.C. Casablanca 113543

Patente n° 36343701

n° I.F. 1087628

INPE : 095001004

EK048	total	4 690,00
IWA		
IWA	total T.T.C.	
		4 690,00